



Référendum contre la révision de la loi sur l'aide sociale (LASoc)

«Ne sacrifions pas la protection des données» (Référendum contre l'abrogation de la protection des données dans la loi sur l'aide sociale)

Les citoyennes et les citoyens suisses soussignés, ayant le droit de vote dans le canton de Berne, demandent, en vertu de l'art. 62 de la constitution du canton de Berne et conformément aux art. 53 et suivants de la loi cantonale du 5 mai 1980 sur les droits politiques, que la décision du Grand Conseil du 24 janvier 2011 concernant la modification de la loi sur l'aide sociale (LASoc) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et les électeurs ayant le droit de vote en matière communale dans la commune politique indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Quiconque se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal. Une ou plusieurs listes de signatures séparées sont à présenter pour chaque commune. Délai référendaire: 23 février 2011
Expiration du délai référendaire (date de dépôt des signatures à la commune pour attestation): 24 mai 2011
Remise des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat: 24 juin 2011.

Commune: (domicile politique)	Arrondissement administratif:	NPA:	Lieu:
-------------------------------	-------------------------------	------	-------

N°	Nom, prénom (prière de rédiger à la main en lettres capitales)	Date de naissance complète (jour//mois//année)	Domicile (rue et n°)	Signature	Contrôle (laisser vide)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Seules sont habilitées à signer cette liste les personnes ayant le droit de vote dans la commune susmentionnée.

Le/la fonctionnaire soussigné/e (préposé/e au registre des électeurs) certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière communale dans la commune susmentionnée à la date de réception de la présente liste et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

Lieu: _____ Signature manuscrite: _____

Date: _____ Fonction officielle: _____

Sceau:

Merci de renvoyer cette liste, entièrement ou partiellement remplie – le plus vite possible – mais d'ici au 10 mai 2011 au plus tard au comité référendaire – Loi sur l'assurance sociale, CP 6950, 3001 Berne, qui se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires. D'autres listes de signatures peuvent être commandées à cette adresse ou, plus simplement, sur notre site Internet.

Vos dons sont les bienvenus! PC 60-165604-0, 3001 Berne.

Site Internet: www.referendum-sozialhilfegesetz.ch, e-mail: info@referendum-sozialhilfegesetz.ch



«Ne sacrifions pas la protection des données»

Référendum contre l'abrogation de la protection des données dans la loi sur l'aide sociale

Le 24 janvier 2011, le Grand Conseil a accepté la révision de la loi sur l'aide sociale (LASoc). Outre un certain nombre de dispositions discriminatoires et contestables du point de vue juridique, cette révision contient une disposition scandaleuse, dans un nouvel article 8b, alinéa 3:

„Pour les informations ne pouvant être obtenues [...], les personnes chargées de l'exécution de la présente loi demandent une procuration à la personne concernée lorsqu'elle dépose sa demande d'aide sociale.“

Cela signifie que les autorités peuvent, par cette procuration générale, obtenir toutes les informations qu'ils souhaitent sur la personne qui demande l'aide sociale. Partenaires dans le couple, employeurs, régies immobilières, banques, médecins, avocates et avocats, pasteurs, travailleuses et travailleurs sociaux, etc. seront tous obligés, de par la loi, de divulguer des informations. **Nous devons nous défendre pour au moins trois raisons:**

- 1. Protection de la sphère privée:** cette révision de la LASoc est, de fait, une abrogation du secret sur l'aide social, jusqu'ici ancré dans la loi; les personnes dépendant de l'aide sociale n'auraient donc plus de sphère privée. Il s'agit d'un pas supplémentaire dans le contrôle exercé par l'Etat. Les prochaines étapes nous concernent tous: le service de renseignement de la Confédération pourra, par exemple, surveiller nos e-mails et nos appels téléphoniques, nous coller des mouchards, s'infiltrer dans nos ordinateurs ou mettre des espions (rémunérés) sur nos traces sans qu'il y ait même un soupçon de délit! Nous ne voulons pas d'une société orwellienne dans laquelle le gouvernement n'aurait plus aucune limite dans le choix des moyens pour contrôler les plus faibles de notre société. C'est tout simplement une atteinte à l'intégrité humaine.
- 2. Inégalité de traitement:** le secret bancaire est défendu tous azimuts – aujourd'hui encore, alors que les millions de dictateurs comme Moubarak ou Ben Ali sont retrouvés sur des comptes suisses – tandis que l'on ne cesse de couper dans les droits sociaux de personnes dépendant de l'aide sociale. S'agissant des riches, on parle de liberté et de protection des données, et s'agissant des pauvres, on parle d'abus. On use et abuse ainsi de cet argument de l'abus, alors que derrière ce discours se cachent l'aggravation des inégalités sociales et une paupérisation croissante. Or qui est responsable de l'insécurité dans ce monde?
- 3. Défense de l'éthique professionnelle:** depuis toujours, l'éthique professionnelle dans les métiers sociaux, chez les médecins, etc. s'est dressée pour protéger l'être humain, et réduire ainsi les inégalités sociales. Cette nouvelle LASoc brouille les frontières juridiques entre conseil, soutien et contrôle. Du point de vue du travail social, il faut défendre les valeurs fondamentales de ces métiers.

Car hier, c'était les chômeuses et les chômeurs, aujourd'hui les personnes dépendant de l'aide sociale, demain les invalides... Et après, ce sera nous tous? Défendons ensemble nos droits fondamentaux!

www.referendum-sozialhilfegesetz.ch
PC 60-165604-0 – 3001 Berne

Soutenez notre action!
Il nous faut au moins 10 000 signatures d'ici au 24 mai.
C'est une lourde tâche. Aidez-nous à réunir ces signatures par les moyens à votre disposition, en mettant un lien sur votre site web, en diffusant par facebook et twitter. Tous ensemble, nous pouvons y arriver. D'avance, un grand merci!